



Bruxelles, le 25 janvier 2022
(OR. fr, en)

5415/22
ADD 1

LIMITE

AVIATION 8
ICAO 3
CLIMA 17
RELEX 48

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
N° doc. Cion:	ST 15282/21
N° doc. préc.:	ST 15282/21 ADD1 REV1
Objet:	Déclaration sur le développement durable et la décarbonation de l'aviation (Déclaration de Toulouse) <ul style="list-style-type: none">• approbation d'un instrument non contraignant• décision d'utiliser la procédure écrite pour l'approbation

Les délégations trouveront, en annexe, la déclaration sur le développement durable et la décarbonation de l'aviation (déclaration de Toulouse).

[Toulouse] Declaration on future sustainability and decarbonisation of aviation

1. Recognising the essential role of aviation in ensuring and improving regional and global multimodal connectivity for Europe and the rest of the world, notably for regions particularly reliant on air transport, as a driver for socio-economic development and cohesion;
2. Recognising the need for immediate and adequate action to support and incentivise the decarbonisation of aviation, especially in the light of the Paris Agreement and the Intergovernmental Panel on Climate Change 6th assessment report, of the EU climate commitments for 2030 and 2050 and the Fit for 55 package of proposals as well as of similar commitments and initiatives from non-EU states;
3. [Re]affirming the commitments set out in the Declaration of the International Aviation Climate Ambition Coalition agreed at COP 26;
4. Emphasising that the decarbonisation of aviation is a complex challenge, which should be addressed by implementing a range of different measures and accompanied across the aviation eco-system by partnerships such as Joint Undertakings and Alliances set up at the EU and global level, adequate policy frameworks and effective incentives, such as those referred to in the European Sustainable and Smart Mobility Strategy;
5. Recognising that aspirational environmental and climate goals at international level must be supported by effective and accountable measures not only worldwide, but equally complemented at national and regional level, and milestones leading to the achievement of the goals;
6. Taking account of the ever changing global landscape and current situation of the sector severely affected by the pandemic and recovering from the COVID-19 crisis to build resilience and sustainability for the future and to ensure the aviation sector's competitive position;
7. Emphasising that in addition to decarbonisation, the non-CO₂ impacts of aviation need to be addressed based on on-going research and recognising that many CO₂ reduction measures in aviation also reduce non-CO₂ impacts;
8. Emphasising the importance of also fostering the social sustainability of air transport and of addressing it at the same time as environmental and economic sustainability of air transport ;
9. Emphasising the importance of international cooperation in ICAO to ensure a global level playing field and in this respect considering that the 41st ICAO Assembly in 2022 should adopt an ambitious long-term aspirational goal for carbon emissions from international aviation in line with the temperature goals of the Paris Agreement;

10. Taking into account the growing expectations of civil society for the decarbonisation of transportation, in particular aviation, as part of an optimised mix of transport modes;
11. Recognising the commitments of European and worldwide aviation industry to sustainability and net zero carbon emissions by 2050, such as those expressed in the Aviation Round Table Report on the Recovery of European Aviation of November 2020, and the Destination 2050 and Waypoint 2050 roadmaps by European and global industry respectively;

The [public and private aviation stakeholders] declare that they:

- A. Strive to ensure environmentally, socially and economically sustainable and inclusive connectivity in Europe and worldwide.
- B. Reaffirm their commitment to the decarbonisation of aviation by 2050.
- C. Support a basket of measures with effective and ambitious interim milestones, to accelerate the transition of both the European as well as the international aviation sector to reach net zero carbon emissions by 2050, such as aircraft technology improvement, improvements in operations, the use of sustainable aviation fuels, market-based measures, carbon pricing, financial incentives, and support to foster environmental and climate innovation in the sector, a number of which are addressed in the Fit for 55 package.
- D. Acknowledge the social dimension of the transition towards sustainable aviation and the importance of fostering social sustainability and just transition, including through adequate social dialogue conducted at all stages, as well as reskilling and upskilling of workers.
- E. Welcome initiatives for a regular and constructive dialogue, in Europe and worldwide, on the decarbonisation of aviation between authorities, industry and civil society.
- F. Call upon all partners worldwide to work together towards the adoption at the 41st ICAO Assembly of an ambitious long-term aspirational goal (LTAG) for international aviation of net zero carbon emissions by 2050.
- G. Invite other countries and international organisations to join this declaration, engage in the development of sectoral roadmaps, and work together towards sustainability and decarbonisation of aviation worldwide.

Déclaration [de Toulouse]

sur le développement durable et la décarbonation de l'aviation

1. Reconnaissant le rôle essentiel de l'aviation pour assurer et améliorer la connectivité multimodale régionale et mondiale de l'Europe et du reste du monde, notamment pour les régions particulièrement dépendantes du transport aérien, en tant que moteur du développement et de la cohésion socio-économiques ;
2. Reconnaissant la nécessité d'une action immédiate et adéquate pour soutenir, et inciter à, la décarbonation de l'aviation, notamment à la lumière de l'Accord de Paris et du 6^{ème} rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, des engagements de l'UE pour 2030 et 2050 en matière climatique et du paquet de propositions « Ajustement à l'objectif -55% - *Fit for 55* » ainsi que des engagements et initiatives similaires émanant d'États non membres de l'UE ;
3. [Ré]affirmant les engagements énoncés dans la Déclaration de la Coalition sur l'ambition climatique pour l'aviation internationale adoptée lors de la COP 26 ;
4. Soulignant que la décarbonation de l'aviation est un défi complexe, qui devrait être relevé par la mise en œuvre d'une variété de mesures et accompagné dans l'ensemble de l'écosystème de l'aviation par des partenariats tels que les entreprises communes et les alliances mises en place aux niveaux de l'UE et mondial, des cadres adéquats et des incitations efficaces, telles que celles mentionnées dans la « Stratégie européenne pour la mobilité durable et intelligente » ;
5. Reconnaissant que les objectifs environnementaux et climatiques recherchés au niveau international doivent être non seulement soutenus par des mesures efficaces et responsables au niveau mondial, mais également complétés aux niveaux national et régional, avec la fixation d'étapes conduisant à la réalisation des objectifs ;
6. Tenant compte de l'évolution constante du paysage mondial et de la situation actuelle du secteur, gravement touché par la pandémie et se relevant de la crise du COVID-19, dans le but de garantir la résilience et la durabilité pour l'avenir et d'assurer la position concurrentielle du secteur de l'aviation ;

7. Soulignant qu'en plus de la décarbonation, les impacts non-CO2 de l'aviation doivent être abordés sur la base des recherches en cours, et reconnaissant que de nombreuses mesures de réduction du CO2 dans l'aviation réduisent également les impacts non-CO2 ;
8. Soulignant l'importance de favoriser également la durabilité sociale du transport aérien et de la traiter en même temps que la viabilité environnementale et économique du transport aérien ;
9. Soulignant l'importance de la coopération internationale au sein de l'OACI pour garantir des conditions de concurrence équitables au niveau mondial et considérant à cet égard que la 41^{ème} Assemblée de l'OACI en 2022 devrait adopter un objectif ambitieux à long terme pour les émissions de carbone de l'aviation internationale, conformément aux objectifs de température de l'Accord de Paris ;
10. Prenant en compte les attentes croissantes de la société civile en matière de décarbonation des transports, en particulier de l'aviation, dans le cadre de la recherche d'une combinaison optimisée des modes de transport ;
11. Reconnaisant les engagements de l'industrie aéronautique européenne et mondiale en faveur de la durabilité et de l'absence nette d'émissions de carbone d'ici 2050, tels que ceux exprimés dans le « Rapport de la table ronde sur l'aviation sur le rétablissement de l'aviation européenne » de novembre 2020, et les feuilles de route « Destination 2050 » et « Waypoint 2050 » des industries européenne et mondiale ;

Les [parties prenantes de l'aviation publique et privée] déclarent qu'elles :

- A. S'efforcent d'assurer une connectivité durable et inclusive sur les plans environnemental, social et économique en Europe et dans le monde.
- B. [Ré]affirment leur engagement en faveur de la décarbonation de l'aviation d'ici 2050.
- C. Soutiennent un panier de mesures assorties d'étapes intermédiaires efficaces et ambitieuses pour accélérer la transition du secteur de l'aviation tant européen qu'international, afin d'atteindre des émissions nettes de carbone nulles d'ici à 2050, telles que l'amélioration de la technologie des aéronefs, l'amélioration des opérations, l'utilisation de carburants d'aviation durables, les mesures fondées sur le marché, la tarification du carbone, les incitations financières et le soutien à l'innovation environnementale et climatique dans le secteur, dont un certain nombre est abordé dans le paquet "Fit for 55".
- D. Reconnaissent la dimension sociale de la transition vers une aviation durable et l'importance de favoriser la durabilité sociale et une transition juste, notamment par un dialogue social adéquat mené à toutes les étapes, ainsi que par l'amélioration de la qualification et de la compétence des salariés.
- E. Saluent les initiatives en faveur d'un dialogue régulier et constructif sur la décarbonation de l'aviation, en Europe et dans le monde, entre les autorités, l'industrie et la société civile.
- F. Appellent tous les partenaires du monde entier pour travailler ensemble, lors de la 41^{ème} Assemblée de l'OACI, à l'adoption d'un objectif ambitieux à long terme (LTAG) pour l'aviation internationale, à savoir des émissions nettes de carbone nulles d'ici à 2050.
- G. Invitent les autres pays et organisations internationales à se joindre à cette déclaration, à s'engager dans le développement de feuilles de route sectorielles et à travailler ensemble à la durabilité et à la décarbonation de l'aviation dans le monde.